

# COMMUNIQUÉ

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de **WAFASALAF**, Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de 113.179.500,00 dirhams, dont le siège social est, situé au 72, angle Bd. Abdelmoumen et rue Ram Allah Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 48.409, Agréée par l'Arrêté du Ministre des Finances n°1211-96 en date du 18 juin 1996, s'est réunie **le Vendredi 28 Juin 2019 à 10H00** audit siège social.

L'Assemblée a adopté à la majorité toutes les résolutions qui lui ont été présentées.

L'Assemblée Générale Ordinaire a ratifié :

- La décision du Conseil de Surveillance d'augmenter le nombre maximum des membres du Conseil de Surveillance de neuf (9) à onze (11) membres ;
- La nomination de Monsieur Mohamed ELHAJJOUJI en sa qualité de membre Administrateur Indépendant au sein du Conseil de Surveillance de WAFASALAF ;

L'Assemblée Générale Extraordinaire a ratifié :

- La modification de l'Alinéa 1 de l'Article 23 des statuts relatif à la composition du Conseil de Surveillance, « Le Conseil de surveillance est composé de trois (3) au moins et de onze (11) membres au plus, dont 9 membres sont pris parmi les actionnaires et dont 2 membres sont pris en dehors des actionnaires. »
- La modification de l'Alinéa 7 de l'article 28 des statuts relatif aux réunions du Conseil de Surveillance « La présence effective de 9 membres au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. »

Casablanca, le 9 Juillet 2019